



Municipalité de Saint-Casimir
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC / ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement numéro 245-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 139-2015 afin d'autoriser de nouveaux usages à l'intérieur de la zone industrielle I-3

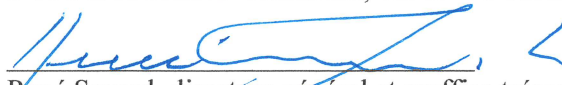
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 14 juillet 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Casimir a adopté le projet de Règlement numéro 245-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 139-2015 afin d'autoriser de nouveaux usages à l'intérieur de la zone industrielle I-3.

L'objet de ce règlement a pour but de modifier la grille des spécifications du règlement de zonage afin d'autoriser les ateliers d'artiste ainsi que les usages résidentiels comportant un maximum de deux logements par bâtiment à l'intérieur de la zone industrielle I-3 qui est délimitée à l'intersection de la rue Tessier Est et du chemin de l'Île-Grandbois.

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 août 2025 à 19h30 dans la salle du Conseil située au 220 boulevard de la Montagne. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 220 boulevard de la Montagne, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00 ainsi que sur le site www.saint-casimir.com.

DONNÉ À SAINT-CASIMIR, CE 15^e JOUR DE JUILLET 2025.


René Savard, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sur mon serment d'office avoir affiché le 15 juillet 2025 le présent avis public, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.


René Savard
Directeur général et greffier-trésorier

